- Travailler avec l'administration des États-Unis à l'élaboration d'une deuxième série de règles permettant le retour à la normale complet des échanges commerciaux et donnant accès aux animaux et aux produits non couverts par les règles de janvier 2005.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour une frontière intelligente entre le Canada et les États-Unis afin de créer une frontière efficace et sécuritaire ouverte au commerce mais fermée aux terroristes.
- Continuer d'œuvrer en faveur de l'élimination des droits de douane sur le blé canadien exporté aux États-Unis.
- Continuer de collaborer avec les protagonistes de l'industrie porcine canadienne et les gouvernements provinciaux afin de défendre les intérêts des exportateurs de porcs dans le cadre de l'enquête menée par le département américain du Commerce en ce qui concerne les droits compensateurs imposés sur les porcs vivants.
- Approfondir les occasions d'améliorer la collaboration avec les États-Unis en matière de réglementation.
- Veiller à ce que les États-Unis mettent en vigueur le Farm Act [législation sur l'agriculture] en conformité avec les engagements qu'ils ont contractés devant l'OMC en matière de soutien national et continuer d'inciter les États-Unis à éliminer complètement les nouvelles exigences concernant la mention obligatoire du pays d'origine sur les étiquettes (programme COOL).
- Continuer d'observer les changements apportés aux règlements sur l'électricité et à la loi sur l'énergie en vue de s'assurer que toutes les normes de sécurité en matière d'électricité sont établies conjointement par les autorités canadiennes et américaines.
- Poursuivre les efforts de sensibilisation visant à faire comprendre au gouvernement américain que les dispositions discriminatoires prises au niveau des États sur la quantité minimale d'énergie renouvelable vont à l'encontre de nos objectifs communs en matière d'environnement et de sécurité énergétique.
- Continuer à travailler de concert avec les services d'immigration des États-Unis et les entreprises canadiennes, et continuer de participer au Groupe de travail sur l'admission temporaire de l'ALENA en vue d'améliorer le mouvement transfrontalier des gens d'affaires.
- Continuer d'inciter le gouvernement américain à faciliter l'accès des fournisseurs canadiens aux marchés publics américains.

- Continuer d'inciter l'Agence des douanes et de la protection des frontières (CBP) et l'Administration des aliments et drogues (FDA) des États-Unis à adopter une approche plus uniforme pour l'établissement et la mise en place des mesures de préavis pour les expéditions qui entrent aux États-Unis, afin d'éviter toute perturbation inutile des échanges commerciaux.
- Continuer de surveiller l'incidence de la Loi sur le bioterrorisme sur les exportations canadiennes, et inciter la FDA et la CBP à harmoniser leurs règlements visant les avis préalables, de façon à éviter les obstacles non nécessaires au commerce.
- Continuer d'exercer des pressions auprès de divers États américains pour que l'imposition de taxes aux entreprises canadiennes se fasse d'une manière équitable, uniforme et conforme aux normes d'imposition internationales.
- Continuer de s'opposer à l'application extra-territoriale des lois et des réglementations américaines.
- Continuer d'élargir notre réseau de représentation aux États-Unis pour renforcer nos engagements stratégiques à l'égard des questions liées au commerce et à l'investissement.
- Continuer d'observer attentivement les mesures importantes qui sont susceptibles de fausser les échanges et les décisions en matière d'investissement sur le marché nord-américain, et réagir à ces mesures au besoin.
- Continuer de travailler au sein du Groupe de travail sur les règles d'origine de l'ALENA afin de réduire les coûts liés aux règles d'origine pour les échanges de biens entre le Canada et les États-Unis pour des secteurs tels que les produits chimiques, les produits pharmaceutiques, les plastiques et le caoutchouc, et les véhicules moteurs.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Bois d'œuvre résineux

L'industrie du bois d'œuvre résineux se classe parmi les plus importants exportateurs du Canada; en 2003, le Canada a exporté plus de 21 milliards de pieds-planche de bois d'œuvre à destination des États-Unis, ces exportations se chiffrant à près de 9 milliards de dollars canadiens.

En mai 2002, à l'issue d'une enquête sur le dumping et d'une enquête sur l'octroi de subventions menées par le département du Commerce des États-Unis, et après que la